

Demande d'admission à une autre école Année scolaire 2019-2020

Au collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Differdange

Par la présente je soussigné(e)

Nom et prénom du demandeur _____

en ma qualité de père mère autre (à préciser) _____

Rue et numéro _____

Localité _____

Téléphone _____

demande par la présente au collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Differdange d'admettre l'enfant /les enfants

_____	_____
(Nom et prénom)	(Date de naissance)
_____	_____
(Nom et prénom)	(Date de naissance)
_____	_____
(Nom et prénom)	(Date de naissance)
_____	_____
(Nom et prénom)	(Date de naissance)

dans une autre école que celle du ressort scolaire de sa/leur résidence.

Je peux faire valoir un des motifs suivants (à cocher ce qui est applicable à votre situation) :

- 1. la garde de l'enfant par un membre de la famille jusque et y compris le 3^e degré, à savoir
 mère de l'enfant père de l'enfant grands-parents de l'enfant
 tante/oncle de l'enfant sœur/frère de l'enfant autre _____ (à préciser)
- 2. la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'Etat
- 3. la garde de l'enfant par un organisme œuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'Etat (p.ex. *foyer de jour*)
- 4. la situation du lieu de travail d'un parent à savoir
 mère père autre _____ (à préciser) travaille à Differdange.

Nom de l'employeur : _____

adresse du lieu de travail : _____

En cas de motif invoqué 1., 2. ou 3. :

Confirmation concernant la garde :

Je soussigné(e) certifie que l'enfant/les enfants susmentionné(s) est/sont gardé(s) par:

Nom ou Dénomination _____

Rue et numéro _____

Localité L- _____

Téléphone _____

Numéro d'agrément _____

Horaire de la garde _____

(Date et signature du responsable de l'organisme de garde,
de la personne exerçant une activité d'assistance parentale,
du membre de la famille)

Remarques :

Je suis au courant qu'une inscription dans une « Maison Relais » de la Ville de Differdange ne peut se faire que si un enfant fréquente l'école du ressort scolaire de sa résidence.

Je certifie que ma demande est correcte et sincère et je m'engage à signaler tout changement de la situation justifiant la présente.

(Date et signature du demandeur)

Extrait de la loi du 6 février 2009 relative à l'organisation de l'enseignement fondamental :

Art. 20.

Les parents peuvent demander l'admission de leur enfant dans une autre école de leur commune que celle du ressort scolaire de sa résidence. Ils adressent une demande écrite dûment motivée au collège des bourgmestre et échevins concerné qui donne suite à la demande si l'organisation scolaire le permet et après avoir fait vérifier les motifs de la demande par les services compétents.

Ils peuvent également demander l'admission de leur enfant dans une école d'une autre commune. Dans ce cas, ils adressent une demande écrite dûment motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent inscrire leur enfant. Celui-ci donne suite à la demande si l'organisation scolaire de la commune d'accueil le permet et après vérification des motifs par les services compétents.

Sont considérés comme motifs valables :

1. la garde de l'enfant par un membre de la famille jusque et y compris le 3^e degré
2. la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'Etat
3. la garde de l'enfant par un organisme œuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'Etat
4. la situation du lieu de travail d'un parent / ...